



Matoury, le lundi 14 mai 2018

L'inspecteur de l'Éducation nationale

A

**Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c Mesdames et Messieurs les Directeurs**

Objet : Note relative au déploiement de la Formation M@gistère.

Réf. : IEN/MD/NDS/ N° 6-14-5-18

Inspection de l'Éducation
Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury

Dans le cadre de la stratégie nationale consistant à "faire entrer l'école dans l'ère du numérique" et en appui sur les circulaires n° 2013-019 du 4 février 2013 concernant les obligations de services des enseignants du premier degré (circulaire dite des "108h") et n° 2013-123 du 13 août 2013 concernant l'évolution des modalités de la formation continue, j'ai l'honneur de vous faire part de la déclinaison du dispositif M@gistère pour l'année 2017 - 2018.

1. Les textes :

« Le Ministère de l'Éducation nationale met à disposition [...] des équipes de circonscription et des formateurs, une offre nationale de parcours de formation accessible à travers le dispositif numérique M@gistère. Les parcours M@gistère seront mis en œuvre localement par les formateurs qui assureront l'accompagnement des enseignants. Il appartient aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale de déterminer les priorités de formation pour leur circonscription sur la base des besoins qu'ils identifient ou de ceux exprimés par les personnels et des priorités académiques.

Le plan de formation en ligne est arrêté par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour les enseignants de sa circonscription [...]. Les sessions de formation à distance sont mises en œuvre par les équipes de circonscription et les conseillers pédagogiques à mission départementale. Le temps consacré par chaque enseignant à suivre un parcours de formation est comptabilisé dans ses obligations de service. La durée de formation décomptée au titre de l'inscription dans un parcours de formation est fixée forfaitairement (3, 6 ou 9h). Dans le cadre de leurs obligations de service, les professeurs des écoles se consacrent durant au moins 9 heures à des actions de formation continue qui peuvent être pour tout ou partie, réalisées à distance sur des supports numériques. Ils y accèdent à partir du lieu de leur choix (école, domicile, etc.).

Les modalités de formation continue pourront alterner des temps de présence physique et des activités à distance et revêtir différentes formes (analyse de séquences pédagogiques, vidéos, classes virtuelles, préparation collective de séquence, exercices d'auto-évaluation, etc.).»

Circonscription de
Matoury1/Régina/Oyapock

IEN
Mike Dulcio
Mel
mike.dulcio@ac-guyane.fr

Dossier suivi par
France-Lise François-Dit-Maréchaux
CPAIEN
Téléphone
05.94.27.19.85
Fax

Mel
France-Lis.Francois-Dit-Mare
cha@ac-guyane.fr

2. Les modalités d'accès :

La mise en place d'animations pédagogiques à distance se réalisera sur la plateforme « M@GISTERE ». Le service M@GISTERE est disponible à l'ensemble des personnels de l'académie via la plateforme Arena : <https://extranet.ac-guyane.fr/arena>
L'utilisation de cet outil nécessitera impérativement l'usage de votre adresse mail professionnelle (généralement, du type :prenom.nom@ac-guyane.fr). Chaque enseignant dispose automatiquement d'une adresse mail professionnelle. Vous pouvez vous y connecter à l'adresse suivante : <https://webmail.ac-guyane.fr/>
La connexion à la plateforme ainsi qu'à la messagerie professionnelle, s'effectuent avec votre identifiant (nom d'utilisateur) et votre mot de passe de messagerie (Les mêmes que pour la connexion à I-Prof).

3. Mise en œuvre au sein de la circonscription :

La formation à distance se traduira pour chaque enseignant par la participation à un parcours M@gistère, **choisi parmi ceux proposés dans le tableau ci-dessous** :

Les propositions de parcours :

Tout cycle	<ul style="list-style-type: none">• Scolarisation des élèves en situation de handicap - (Parcours découverte - 3 heures à distance)• Utiliser les jeux numériques (serious games et serious gaming) - (Parcours découverte - 3 heures à distance)• Produire de l'oral et de l'écrit avec des Ipad - (Parcours action - 3 heures à distance)
Cycle 1	<ul style="list-style-type: none">• Pour une rentrée réussie des 2-3 ans à l'école maternelle - (Parcours découverte - 3 heures à distance)• Des albums pour apprendre à parler - (Parcours découverte - 3 heures à distance)
Cycle 2 et 3	<ul style="list-style-type: none">• Des projets au service du parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours citoyen - (Parcours découverte - 3 heures à distance)• Enseigner la lecture à un élève allophone - (Parcours découverte - 3 heures à distance)

Vous pourrez de plus être accompagnés sur ces parcours de formation à distance par l'équipe de circonscription et plus particulièrement le CPC numérique.

Le calendrier :

La formation M@gistère se déroulera **du 28 mai au 29 juin 2018**. Chaque Directeur d'école devra faire parvenir à Monsieur Ficamos le tableau (Annexe) précisant **le choix des enseignants, avant le mardi 22 mai 2018**. Les professeurs qui ne feraient pas remonter leur choix dans les délais se verront attribuer un parcours de manière arbitraire, dès le 23 mai 2018.

Le dispositif de formation M@gistère constitue un des leviers importants qui permettra d'une part de redonner toute sa place à une formation continue ambitieuse et de qualité. D'autre part, les enseignants disposeront de compétences nouvelles (ou renforceront les compétences déjà acquises) afin de les mettre en œuvre dans les classes, pour le bien et le progrès des élèves.

Dans cette perspective, je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre engagement.

L'inspecteur de l'Education nationale

MIKE DULCIO